

Chronologie :

- 15 janvier 1862 :

M. Auguste Martres demande l'autorisation de reconstruire un très ancien moulin et son barrage, ce dernier ayant été emporté par une crue de la Cère.

Le tout se trouve sur des terrains situés à Trémoulet, commune de Thiézac, terrains dont le pétitionnaire est propriétaire.

- 28 juin 1862 :

Un plan est dressé par l'ingénieur ordinaire des Ponts & Chaussées.

D'après le plan, le barrage à reconstruire serait situé un peu en aval du confluent avec le ruisseau de la Bastide au point dit « Gour de Gournion ».

- 14 septembre 1862 :

La demande est acceptée par le préfet du Cantal qui publie un arrêté.

Nota :

- D'après Mme Anne Viallard Veuve Compan, l'existence de ce moulin est une affabulation de M. Auguste Martres, lequel, selon les dires de l'opposante, veut simplement s'approprier les eaux de la Cère afin d'irriguer ses propres champs.

L'opposition de la dame est surtout motivée par le fait que dans le projet initial, le canal de restitution des eaux débouche en aval de la prise d'eau qu'elle-même possède sur la rive droite de la rivière. Il sera tenu compte de cette réclamation dans le plan définitif validé par le préfet.

- Détail qui me semble important, dans le dossier est glissée une note anonyme qui réfute la position du barrage telle qu'elle est indiquée sur le plan dressé par l'ingénieur des Ponts & Chaussées, le 28 juin 1862.

De par mes observations personnelles effectuées sur le terrain en date du 30 juillet 2020, je ne peux qu'abonder dans le sens du rédacteur de cette note.

En effet, si l'édification d'un ouvrage de retenue était parfaitement réalisable au point mentionné, le tracé du bief par contre, tel qu'il est indiqué sur le plan, est hautement fantaisiste.

Du point supposé de la retenue, jusqu'au verrou du Pas-de-Cère, une haute falaise verticale borde la rive gauche de la Cère sur une longueur d'environ 120 mètres...

Cela ne laisse aucun espace pour ce bief, à moins d'imaginer que l'on ait prévu de creuser un boyau dans la roche, ce qui me paraît hautement improbable sur une telle longueur, la dépense aurait été excessive pour un ouvrage aussi modeste.

Je n'ai pas d'explication quant à cette anomalie.



- 17 mai et 5 novembre 1896 :

Constitution de la Société Rougier Claude, banquier, et Gauthier Paulin, ingénieur civil, tous deux établis à Mauriac, en vue d'obtenir, entre autres, la concession de l'éclairage de Vic-sur-Cère. (La société créera une autre usine, à Beaulieu en Corrèze).

- 18 juin 1897 :

Le maire de Vic-sur-Cère donne concession de l'éclairage électrique à MM. Claude Rougier et Paulin Gauthier.

(Décision du conseil municipal du 13 juin 1897, approuvé par la préfecture le 24 juin 1897).

- 19 juin 1897 :

Le maire de Vic-sur-Cère demande l'autorisation pour l'établissement d'un réseau de fils électriques pour l'éclairage de la ville, de l'hôtel de la Compagnie d'Orléans, du quartier des sources et de la gare.

Cette autorisation sera officiellement accordée par l'arrêté préfectoral du 23 septembre 1897.

Dans la même période :

- 30 juin 1897 :

M. Félix Martres demande l'autorisation de restaurer le barrage dont il est propriétaire, barrage situé au lieu-dit « Mur de Cère », plus communément appelé « Pas de Cère ».

(Je note qu'il n'est plus question du Gour de Gournion dans les documents...)

Après avis favorable de l'ingénieur des Ponts & Chaussées donné le 9 juillet 1897, l'autorisation est accordée par un arrêté préfectoral en date du 16 juillet 1897.

Dans le cadre de la concession pour l'éclairage de la ville de Vic-sur-Cère attribué à la Société Rougier Claude et Gauthier Paulin, un contrat de location avait été passé entre les susnommés et M. Martres Félix.

La remise en état du barrage situé au Pas-de-Cère était très certainement l'une des clauses du contrat.

L'usine installée sur une pâture, appartenant à M. Martres Félix et située en contrebas du domaine de Trémoulet, devait recevoir la force hydraulique via l'ancien bief dont le tracé final avait été modifié.



Nota :

Description de l'usine proprement dite :

Elle se compose d'un bâtiment où sont installées les machines, à savoir :

- Une turbine Hercule de cinquante chevaux vapeur.

- Un moteur à pétrole de quinze chevaux vapeur.

- Une dynamo venant de la Maison Patin.

D'un autre bâtiment, contiguë au premier, et où le garde a son logement.

Les deux bâtiments sont construits en pierres et moellons avec couverture en ardoises.

Une conduite forcée amène l'eau depuis la retenue jusqu'à la turbine.

De cette usine part le réseau des lignes aériennes pour la conduite du courant électrique, avec supports, consoles, poteaux et isolateurs.

Deux cabines (ou postes de sûreté (sic)) sont installées sur le parcours du réseau.



- 1^{er} juin 1898 :

Inauguration de l'éclairage de Vic-sur-Cère.

À compter de cette date, la concession est consentie pour une durée de trente années entières et consécutives.

Les locations de la prise d'eau au Pas-de-Cère pour le fonctionnement de l'usine et celle du terrain sur lequel l'usine a été installée ont été faites pour une période égale de trente années.

- La Compagnie d'Orléans s'est engagée auprès des concessionnaires à verser 2600 francs par saison, en contrepartie de la fourniture de l'énergie nécessaire à l'éclairage électrique du Grand Hôtel de Vic.



- 2 mars 1899 :

M. Rougier Claude est déclaré en faillite (jugement du tribunal civil de Mauriac).

- 21 avril 1899 :

Ledit tribunal ordonne la dissolution de la société Rougier Claude et Gauthier Paulin et sa mise en liquidation.

- 26 mai 1899 :

La faillite et liquidation judiciaire de la Société Rougier Claude et Gauthier Paulin est prononcée par le tribunal civil de Mauriac, à la demande de M. Gauthier Paulin.



Nota :

Il y a eu un échange de correspondance entre maître Mabit et M. V. Puel, concessionnaire de l'usine électrique de Mompton-sur-Isle (Dordogne).

Ce dernier semblait intéressé par la reprise de l'usine électrique du Pas-de-Cère.

Dans un courrier, daté du 6 mai 1899, il fait état de rumeurs concernant de nombreux disfonctionnements de cette usine.

Il évoque la possibilité de l'insuffisance et de l'irrégularité de la force hydraulique (chute).

À mots couverts, il semble aussi incriminer la gestion de M. Rougier Claude...

Je me garderai bien de dire quoique ce soit à propos du banquier, mais en ce qui concerne la force hydraulique, j'abonde dans le sens de M. Puel.

La hauteur de chute était trop peu importante pour pallier efficacement les variations saisonnières du débit de la Cère.

Les irrégularités de fonctionnement étaient telles que, dans une lettre du 20 juin 1899, adressée à un autre repreneur éventuel, maître Mabit indique que :

- Si une faible partie des commerçants a souscrit à un abonnement, les particuliers sont restés assez frileux, dans l'attente d'une meilleure fiabilité de l'installation.

- La Compagnie d'Orléans, qui dès le début avait souscrit un contrat pour l'éclairage de son Grand Hôtel à Vic-sur-Cère, a résilié le contrat, la prestation n'étant pas à la hauteur des engagements pris par les concessionnaires.

Elle a dû installer un moteur à pétrole pour fournir l'énergie dont elle avait besoin pour l'éclairage de son hôtel.

Cependant, les ingénieurs de la Compagnie indiquent qu'ils seraient disposés à signer un nouveau contrat si on peut leur assurer un fonctionnement normal.

- À propos de frais de fonctionnement, la dépense actuelle (en 1899) est presque le double de ce qui avait été prévu.
- L'usine est officiellement entrée en fonction le 1^{er} juin 1898, mais son fonctionnement n'est régulier que depuis trois ou quatre mois, ce qui explique le petit nombre d'abonnés.
- L'installation complète de l'usine a dû coûter aux moins 60000 francs.



- 4 juillet 1899 :

- Le jour où doit être effectuée la vente, à dix heures le matin, un exploit d'huissier, rédigé et signé par M. Charles Lacombe, huissier auprès du tribunal civil et de commerce d'Aurillac, est remis à M^e Mabit, l'informant d'une requête de la Compagnie d'Orléans. Cette dernière déclare que la société Rougier & Gauthier a installé, sans l'autorisation formelle de la Compagnie, du matériel, poteaux, potences et supports, sur les emprises, ouvrages et bâtiments ferroviaires.

La Compagnie d'Orléans tient à ce que les futurs acquéreurs soient informés du fait que la Compagnie se réserve le droit de demander le retrait dudit matériel quand bon lui semblera, sans qu'il ne soit question d'aucune indemnisation de sa part.

- À deux heures du soir (sic), est ouverte la mise en vente judiciaire aux enchères publiques de l'usine électrique du Pas de Cère.

Elle sera rachetée par Gauthier Paulin qui en deviendra officiellement propriétaire le 13 juillet 1899. (*Il rachètera aussi celle de Beaulieu en Corrèze*).



Gauthier Paulin garde maître Mabit comme notaire, il s'en suit de nombreux échanges épistolaires qui s'étalent de 1899 à 1902.

Diverses informations intéressantes émanent de ces courriers :

4 août 1899, Gauthier Paulin indique :

- Qu'il a commandé une machine à vapeur d'une puissance de 50 chevaux, et compte faire une installation annexe complète avec une nouvelle dynamo et ses accessoires afférents. L'installation est prévue pour être opérationnelle fin août 1899.

5 octobre 1899, Gauthier Paulin indique :

- Qu'il a soldé les créances aux fournisseurs industriels pour un montant d'environ 24000 francs.

- Que l'installation annexe était prévue pour ne fonctionner qu'en appoint durant les nuits d'été, mais qu'un régime de pluviométrie très faible l'oblige à envisager un fonctionnement permanent de cette annexe.

- Qu'il cherche un associé.

- Qu'il est en recherche de fonds, et sollicite maître Mabit.

28 février 1900, Gauthier Paulin indique :

- Que devant les difficultés qui s'accroissent, la vente probable de l'usine de Vic est évoquée.

4 mars 1901, Gauthier Paulin indique :

- Qu'il doit faire un emprunt de 30 à 40000 francs pour ses usines de Vic et de Beaulieu.
- Qu'un nouveau barrage pour le bassin de retenue a été construit.
- Il fait part de l'augmentation du nombre d'abonnés.
- Qu'à l'heure actuelle l'usine de Vic lui coûte 110 000 francs.

12 juin 1901, Gauthier Paulin indique :

- Que suite à son endettement, (hypothèque) la vente de l'usine de Vic paraît inéluctable.

9 octobre 1901 :

Gauthier Paulin envoie une note avec la liste manuscrite des recouvrements sur Vic-sur-Cère.
On apprend qu'il y a 45 abonnés recensés, plus la ville.
Cependant, aucune mention de la Compagnie d'Orléans dans la liste des abonnés ?



14 mai 1902 :

Un courrier de maître Pitot, avoué, nous apprend que la vente de l'usine de Vic, sous la responsabilité de maître Mabit, est avérée.

31 mai 1902 :

Le tribunal de commerce de Mauriac annonce la faillite de Gauthier Paulin.

22 juillet 1902 :

Une série de courrier entre maître Lemoine, avoué à Mauriac, et maître Mabit, nous informe que ce dernier avait prêté de l'argent à Paulin Gauthier et est donc en position de créancier...



Ce sont les derniers documents en ma possession, je dois donc émettre des hypothèses quant à la suite.

Il semble que ce soit cette fameuse année 1902 que l'usine électrique de Vic-sur-Cère, ainsi que la concession, ait été racheté par un certain Joseph Tournier, présenté par certaines sources comme étant clerc de notaire à Vic, et futur président du Syndicat d'initiative de la ville.

Je retrouve bien un J. Tournier, président du Syndicat d'initiative de Vic-sur-Cère dans le Bulletin officiel de l'Union des fédérations des syndicats d'initiative de France, colonies et protectorats, édition d'octobre 1922, mais nul document ne m'informe de sa profession.



Enfin, un dernier document, daté du 14 juillet 1912.

C'est une lettre envoyée par MM. Sevestre et Séveaux, ingénieurs électriciens, et adressée à maître Mabit.

Ce courrier indique sans ambiguïté qu'une nouvelle turbine va-t-êtr livrée, avec son tuyau de raccordement à la conduite forcée.

Aucune mention n'est faite sur le type de cette nouvelle turbine.

Chose étrange que je relève dans cette correspondance, c'est le fait que ce soit maître Mabit qui traite de détails techniques avec ce fournisseur, lequel lui demande en particulier des précisions quand à la configuration de l'installation.

Ceci, normalement, ne rentre guère dans les attributions d'un notaire ?

Sauf à penser qu'il est associé avec Joseph Tournier dans l'exploitation de l'entreprise ?

Je n'en sais pas plus.

Nota :

Une question qui se pose est celle de la date de construction par M. Tournier de la seconde retenue, laquelle est située bien plus en amont que la première, au niveau de la confluence du ruisseau de la Bastide avec la Cère. (Le ruisseau n'est pas inclus dans la retenue).

A-t-elle été construite lors de la reprise de l'affaire par M. Tournier en 1902 ?

Cette hypothèse me paraît très vraisemblable, car avant de se lancer dans l'aventure, il a dû consulter des experts, lesquels lui ont sûrement indiqué que la retenue sise au Pas-de-Cère était insuffisante pour assurer une production régulière de la force hydraulique nécessaire.



La fin de l'exploitation de l'usine.

Cette fin aurait eu lieu en 1925, selon Wikipédia, ou 1932, selon un panneau pédagogique implanté au droit de la dernière retenue.

Selon le rapports et délibérations du Conseil général du Cantal, Session du 17 novembre 1924, et qui traitait de l'électrification du Cantal, on apprend que la Compagnie du Bourbonnais, qui avait déjà la concession de l'électrification de la ville d'Aurillac, devait s'étendre le long de la vallée de la Cère jusqu'à Saint-Jacques-des-Blats.

Cette compagnie disposait pour ce faire de son usine hydroélectrique de Siran (*), sur la Cère, près de Laroquebrou, et de son usine thermique des Malaudes située à Aurillac.

Elle disposait aussi d'une ligne à haute-tension qui suivait la vallée de la Cère.

En 1925, les bases des syndicats intercommunaux étaient établies.

Vic-sur-Cère faisait parti du 8^e groupement, avec Polminhac, Thiézac et Saint-Jacques-des-Blats.

Le cahier des charges préconisait l'utilisation d'un courant triphasé à 50 période, dont les tensions seraient les suivantes :

- 30000 volts pour le réseau départemental
- 5500 volts pour le réseau syndical
- 220 volts et 127 volts (monophasé) pour les réseaux communaux.

Je pense donc que l'année 1925 peut être retenue pour l'arrivée à Vic des lignes de la Compagnie du Bourbonnais.

La petite centrale du Pas-de-Cère, avec sa dynamo, ne pouvait donc que disparaître...

(*) À propos de la centrale de Siran, il s'agit d'une centrale provisoire installée au début des années 1920 sur la commune de Siran, en prélude à la centrale de Lamativie, laquelle fut inaugurée le 11 mai 1927.

(La centrale de Siran fût détruite après la mise en service de l'usine de Lamativie).

Ne pas confondre avec la centrale hydroélectrique de Sarrans, sur la Truyère, mise en service en 1934 !



Sources :

Archives départementales du Cantal :

Sous-série 1 J (archives d'origine privée : dons, achats, dépôts).

- Cote : 1 J 599.

Dossier de Francisque Mabit, notaire à Vic, sur l'usine hydro-électrique du Pas-de-Cère (commune de Vic-sur-Cère) Rougier et Gauthier.
(1899-1900)

Série S : travaux publics et transports.

- Cote 7 S 82 (1853-1929).

Rivière de Cère : Arpajon (1867-1868), Laroquebrou (1884-1894), Saint-Jacques-des-Blats (1857-1863), Thiézac (1862-1883), Vézac (1927-1929), Vic (1853-1859).

- Cote 7 S 95 1853-1905.

Rivière de Cère : Arpajon, Laroquebrou, Saint-Etienne-Cantalès, Sansac-de-Marmiesse, Thiézac, Vic, Yolet, Ytrac.

Bibliothèque Nationale de France :

Rapports et délibérations / Conseil général du Cantal :

- Session du 17 novembre 1924 - L'électrification du Cantal.

- Session du 16 mars 1925 - Comité départemental d'électricité.

Liste des groupements prévus par le « Comité technique d'étude » pour la formation de syndicats intercommunaux. Avant-projet d'électrification.

